

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 1

**Résolution adoptée à la 25^e séance
tenue en date du 21 août 2009**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 8 septembre 2009

E-25-2

POLITIQUE CONCERNANT LES FRAIS RELATIFS À L'AMÉLIORATION DES
SERVICES TECHNOLOGIQUES ET INFORMATIQUES, DES COLLECTIONS
DES BIBLIOTHÈQUES ET DE LA QUALITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

Le Comité exécutif :

1. adopte la Politique concernant les frais relatifs à l'amélioration des services technologiques et informatiques, des collections des bibliothèques et de la qualité de la vie étudiante (la « Politique »);
2. autorise le *Provost*, M. Jacques Frémont, à signer la lettre d'entente à intervenir entre l'Université, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) et l'Association générale des étudiantes et étudiants de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) pour la mise en œuvre de la Politique;
3. permet la réintroduction du mode de désistement par Internet par les étudiants pour la perception de la cotisation relative au Fonds d'amélioration de la vie étudiante;
4. mandate la Secrétaire générale, Me Francine Verrier, afin qu'elle procède aux ajustements réglementaires nécessaires à la mise en place des mesures mentionnées ci-haut, étant entendu que la présente résolution remplace le paragraphe 5 de la résolution E-15-9 du 23 mars 2009.

La secrétaire générale,
Francine Verrier